



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Rapport sur les activités socioprofessionnelles et communautaires : À quand les actions concrètes ?

Montréal, le 11 décembre 2014 – Le *rapport sur les activités socioprofessionnelles et communautaires : État de la situation et actions convenues pour l'amélioration des services* rendu public par la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, madame Lucie Charlebois, laisse l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) avec un goût amer de déjà vu.

Bien que les travaux entourant ce rapport auxquels l'AQIS a participé aient le grand mérite d'avoir permis à différents acteurs de faire une lecture commune des enjeux et défis de la participation à la vie active des personnes en situation de handicap qui n'ont pas accès au marché régulier du travail, nous restons sceptiques quant aux retombées concrètes sur le terrain.

Non pas que les constats qui y sont présentés ne soient pas justes, mais nous les connaissions déjà. Non pas que les enjeux, objectifs et actions convenues ne conviennent pas, mais ils ne sont pas suivis d'actions concrètes à court terme. Pendant que l'on dit préparer le terrain, qu'on met en place des comités, qu'on multiplie les tables de concertation, de nombreuses personnes sont laissées pour compte n'ayant accès à aucune activité pendant la journée. Si certaines d'entre elles y ont accès quelques heures par semaine, c'est grâce à des organismes communautaires qui voient l'urgence d'offrir un peu de répit aux familles. Combien de parents devront encore quitter leur emploi pour prendre soin de leur enfant-adulte ?

Le contexte de réorganisations majeures et de restrictions budgétaires a engendré des coupures qui affectent directement nos membres, notamment celles du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui a coupé dans les subventions leur permettant de participer au programme PAAS-ACTION. Il a aussi gelé les contrats d'intégration au travail (CIT). De plus, sous prétexte que leur quota est atteint en raison des compressions budgétaires, le transport adapté refuse des services aux personnes qui ont une déficience intellectuelle. Cela a un impact négatif majeur pour leur participation sociale. Bien que la ministre Charlebois ait annoncé son intention de prioriser le dossier des activités socioprofessionnelles pour les prochaines années, que pourra-t-elle faire réellement ?

Les personnes que nous représentons méritent mieux que d'être constamment confinées dans un coin. Nous demandons des mesures concrètes immédiates pour qu'elles puissent participer à la vie active et économique du Québec.

L'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) a été créée en 1951 par des parents qui avaient à cœur le bien-être et la sécurité de leurs enfants ayant une déficience intellectuelle. L'AQIS regroupe plus de 80 associations sur l'ensemble du territoire québécois. Elle a pour mission la promotion des intérêts et la défense des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leur famille.

- 30 -

Source : Susie Navert
Conseillère à la promotion et à la défense des droits, AQIS
snavert@deficiencintellectuelle.org
514 725-7245 poste 30